



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 3 juillet 2018

29. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction –
juin 2018

Document déposé : Rapport A-34-3071 en date du 26 juin 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de juin 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José
Mastromonaco pour le mois de juin 2018, telle qu'elle est présentée
dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 29 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
du 3 juillet 2018 de la Commission scolaire de Montréal.

M^c Geneviève Laurin
Secrétaire générale

GL/sb



Commission
scolaire
de Montréal

A 34-3071

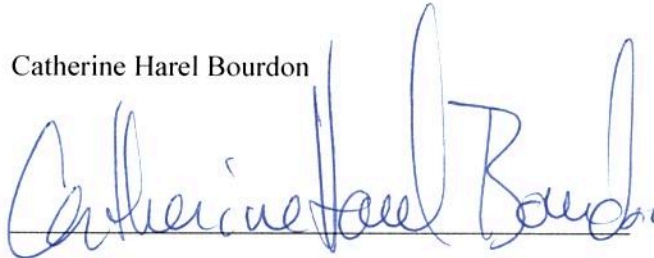
INSTANCE CONCERNÉE : Comité exécutif


TITRE : Remboursement des dépenses de fonction
(Marie-José Mastromonaco)

UNITÉ : Bureau de la présidence

DATE : Le 26 juin 2018

NOM DE L'AUTEURE : Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE : 

SIGNATURE SERVICE : 
M. René Morales,
Directeur du Service du secrétariat général par intérim

RÉSUMÉ : Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 139.a du Règlement 2011-1, concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM, l'autorisation de la dépense de fonction de 94.20 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION



**Commission
scolaire
de Montréal**

Information sur les frais
de fonctions et de civilités
des commissaires
2017-2018

A 34-3071

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
26-juin	Marie-José Mastromonaco	16)b)i	18)c	Frais de déplacement (KM) + stationnement	79,70 \$
			18)a	repas de travail	14,50 \$
					94,20 \$

* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1